

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

*Le présent numéro comporte, en ecart, un supplément consacré à la réception
de M. le Président des Etats-Unis d'Amérique devant l'Assemblée nationale.*

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(92^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mercredi 22 juin 1994



M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire a souligné récemment les grandes insuffisances.

Monsieur le ministre, et cette question intéresse plus précisément les élus du Nord - Pas-de-Calais, comment concevez-vous la relation qui peut exister entre la SNCF et les compagnies aériennes, et ce dans le meilleur intérêt des usagers? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Monsieur le député, vous avez très justement souligné que chaque plate-forme aéroportuaire doit trouver sa vocation dans le paysage aérien français.

Il est vrai que des liaisons telles que Orly - Londres ou Roissy - Londres, par les fréquences des vols, sont si attractives qu'il n'y a certainement pas de place pour des vols Lille - Londres, ou alors de façon tout à fait marginale. En revanche, et comme vous l'avez dit, Lille peut avoir d'autres destinées. Le fait que, demain, elle sera à cinquante-cinq minutes de TGV de Paris et à cinquante de Roissy, en effet, ouvre sur le long terme des perspectives intéressantes à la plate-forme aéroportuaire de Lille. Il appartient donc à tous ceux qui la font vivre et aux élus locaux de rechercher, avec l'ensemble des compagnies, toutes les nouvelles possibilités.

Sachez en outre qu'en matière d'égalité d'accès au transport et en matière d'aménagement du territoire, le ministre de l'équipement que je suis attache une grande importance au fonds de péréquation dans le domaine aérien prévu dans le texte que le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, présentera dans quelques jours à l'Assemblée nationale. Cet instrument permettra d'utiliser au mieux l'ensemble de nos plates-formes.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

RWANDA

M. le président. La parole est à M. Henri de Richemont.

M. Henri de Richemont. Monsieur le président, en dépit de la clarté de la réponse de M. le Premier ministre, la gravité de la situation au Rwanda me conduit à m'adresser à M. le ministre des affaires étrangères.

Je tiens tout d'abord à m'associer à l'ensemble de mes collègues pour féliciter le gouvernement français d'avoir pris l'initiative d'une intervention humanitaire au Rwanda sous commandement français, et ce malgré la passivité internationale inspirée par un lâche égoïsme. Effectivement, monsieur le ministre, il n'est plus temps de déplorer, vous avez eu raison de le dire, les massacres les bras croisés, car dans l'attente de la décision de l'ONU ces massacres continuent tous les jours.

M. le Premier ministre nous a rappelé que la France n'interviendra pas seule. Pourtant, tous nos partenaires de l'Union européenne, sauf l'Italie, semblent se dérober. Et si nous nous réjouissons que le Sénégal intervienne à nos côtés, il reste que l'OUA, qui s'est montrée incapable de mettre en place une force d'interposition pour arrêter les massacres, semble également se montrer hostile à l'intervention française, en soulignant tous les dangers. Monsieur le ministre, est-il vrai, comme le titrait ce matin

Le Figaro, que l'Afrique abandonne la France? Dans ces conditions, et malgré l'autorisation de l'ONU, sera-t-il possible à la France de remplir la mission qu'elle s'est fixée et dont nous sommes fiers face, sinon à l'hostilité, tout au moins au scepticisme général?

M. le Premier ministre a également indiqué que la France quittera le Rwanda au mois de juillet. Mais que se passera-t-il si à cette date la MINUAR - la mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda -, pas plus qu'aujourd'hui, n'a pu être mise en place? Ne nous retrouverons-nous pas alors dans la situation que nous déplorons tous actuellement? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce qu'a dit tout à l'heure excellemment M. le Premier ministre. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Je rappellerai comment les choses se sont passées depuis l'assassinat du président Habyarimana. Au moment où s'est déclenché, du fait des milices hutus, le génocide que nous avons immédiatement condamné, la France s'est fixé trois objectifs :

D'abord, acheminer une aide humanitaire substantielle : cela a été fait.

Ensuite, réunir les conditions pour que les Nations unies décident de renforcer leur présence sur le terrain par l'intermédiaire de ce qu'on appelle la MINUAR, la mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda. Cela a été fait dans le principe, puisqu'une résolution a été votée en ce sens, non sans mal toutefois.

Enfin, provoquer la conclusion d'un cessez-le-feu, ce à quoi nous nous sommes employés, notamment au moment du sommet de l'Organisation de l'unité africaine.

Il y a huit jours nous avons constaté que la MINUAR n'était pas sur le terrain et que le cessez-le-feu n'était pas respecté. Dans le même temps, des voix s'exprimaient un peu partout, sur les bancs de cette assemblée, dans les organisations humanitaires, dans la presse, nous enjoignant de faire cesser la honte que constituait la non-intervention de la communauté internationale. Voilà ce qui a provoqué l'initiative de la France.

Le Premier ministre vient de rappeler les principes et les conditions que nous avons posés : autorisation des Nations unies - le vote d'une résolution par le Conseil de sécurité devrait intervenir ce soir ; caractère international de l'opération, lequel est déjà assuré, soit par la participation d'autres troupes, soit par des appuis logistiques fournis par d'autres puissances ; finalité exclusivement humanitaire, sans aucune interposition militaire ou intervention de caractère politique ; enfin limitation dans le temps - M. le Premier ministre a précisé que l'opération serait terminée à la fin du mois de juillet.

Sommes-nous isolés dans ce contexte? A cet égard, la relation actuelle de la situation par certains organes de presse n'est pas exacte. En effet, le secrétaire général des Nations Unies nous soutient complètement. Le Haut Commissariat aux réfugiés des Nations unies, par la bouche de Mme Ogata elle-même, vient de nous apporter son appui total. Le conseil de l'Union de l'Europe

occidentale a approuvé l'initiative de la France. Tous nos partenaires européens se sont prononcés en faveur de cette initiative et plusieurs ont décidé d'apporter leur appui logistique à l'opération. Tous les pays d'Afrique francophone nous approuvent et le disent, ainsi que beaucoup de pays d'Afrique anglophone et lusophone. En général les réactions sont donc positives.

Néanmoins certaines critiques ont été exprimées et il subsiste encore des oppositions, les unes et les autres parfois moins virulentes qu'on ne veut bien le dire.

Ainsi la déclaration de l'Organisation de l'unité africaine - je demande qu'on lise les textes - n'est pas négative. Elle est prudente, elle contient des réserves, mais elle n'est pas négative, comme nous avons d'ailleurs pu nous en assurer.

Certaines organisations humanitaires ont également formulé des critiques mais ce sont les mêmes qui nous couvriraient d'opprobre il y a quinze jours !

Enfin, et c'est sans doute le problème le plus important, le Front patriotique rwandais a fait une déclaration d'opposition à cette intervention. Nous avons immédiatement pris les contacts nécessaires avec les autorités du FPR sur place au Rwanda, dans les pays voisins et à Paris. M. Bihozagara, vice-premier ministre désigné du gouvernement de transition et l'une des personnalités les plus en vue du FPR a été reçu pendant trois heures ce matin au Quai-d'Orsay où je l'ai moi-même rencontré pendant une heure.

Malgré les explications que je lui ai fournies, il n'a pas donné son approbation à l'opération, mais il a reconnu que la France était, pour le FPR, l'année dernière au moment d'Arusha, comme aujourd'hui encore et comme demain lorsqu'il s'agira de reconstruire le Rwanda, un partenaire fiable et que notre initiative était louable.

Vous pouvez donc constater que les réactions ne sont pas aussi négatives que l'on a bien voulu le dire.

Cette opération est difficile. Elle comporte des risques et le Gouvernement a pris des précautions pour que ceux-ci soient calculés et réduits au minimum. Je pose simplement la question : n'y a-t-il pas des moments où le sens de l'honneur et la morale la plus élémentaire commandent de prendre des risques calculés ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

IMMIGRATION CLANDESTINE

M. le président. La parole est à M. Frédéric de Saint-Sernin.

M. Frédéric de Saint-Sernin. Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, nous avons voté à une très large majorité, il y a un peu plus d'un an, deux textes pour limiter au mieux l'immigration clandestine : le premier, promulgué le 10 août, concerne les vérifications et contrôles d'identité ; le second, promulgué le 24 août, traite de l'entrée et de l'accueil des étrangers en situation régulière en France.

Plusieurs mois après, nous pouvons dresser un premier bilan.

Les chiffres qui viennent d'être publiés dans la presse nous paraissent encourageants.

M. Bernard Derosier. Ils sont faux !

M. Frédéric de Saint-Sernin. En effet, 2 666 étrangers en situation irrégulière auraient été renvoyés au cours des mois de mars, avril et mai 1994, soit une augmentation de 23 p. 100 par rapport à la même période de l'année dernière.

Monsieur le ministre d'Etat, je voudrais savoir si ces chiffres sont véridiques, si vous pouvez les confirmer et les expliciter. Estimez-vous qu'il s'agit d'une tendance lourde justifiant le contenu que nous avons donné aux textes législatifs - donc l'efficacité de notre appareil législatif - ou pensez-vous, au contraire, que cela ne constitue qu'une embellie ponctuelle ce qui signifierait que nous devrions vous donner d'autres moyens plus efficaces pour lutter contre l'immigration clandestine ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et Centre. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Bernard Derosier. Question téléphonique !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, le Parlement a effectivement donné, l'an dernier, au Gouvernement les moyens juridiques qui lui étaient demandés pour maîtriser les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France. Par la suite - j'ai déjà eu l'occasion de l'indiquer à votre assemblée - il a fallu négocier des accords de réadmission des intéressés avec les pays plus directement concernés par l'« émission » de clandestins, si j'ose dire. De tels accords ont été passés avec l'Algérie, la Tunisie, le Maroc et le Mali, qui sont les principaux pays concernés.

Dans le même temps, nous avons pris les décrets d'application nécessaires et sensibilisé, dans les préfectures, les personnels et les bureaux concernés. Nous avons enfin obtenu une meilleure coordination avec les services de l'administration pénitentiaire, lesquels nous tiennent désormais informés lorsque des étrangers condamnés et assignés à quitter le territoire finissent de purger leur peine.

Ces différentes mesures, jointes à la création d'un bureau central d'éloignement du territoire au ministère de l'intérieur, ainsi qu'aux dispositions prises pour assurer les escortes et pour sensibiliser les compagnies de transport nationales et étrangères à leur propre responsabilité en la matière, ont permis d'obtenir ces excellents résultats.

Les chiffres que vous avez cités, monsieur le député, sont donc exacts et l'amélioration de la situation est réelle. A mes yeux, elle n'est pas momentanée. J'espère que, au contraire, dans les mois qui viennent, ces résultats pourront être encore améliorés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

MAÎTRES AUXILIAIRES ÉTRANGERS

M. le président. La parole est à M. Jacques-Michel Faure.

M. Jacques-Michel Faure. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, la presse se fait l'écho, depuis plusieurs mois, de nombreux incidents liés à la situation administrative des étudiants étrangers recrutés par l'éducation nationale en qualité de maîtres-auxiliaires.

Alors que les étudiants ne peuvent occuper des emplois à temps partiel que dans la limite de dix heures par semaine, il semble que les maîtres-auxiliaires concernés soient recrutés à temps plein et ne puissent pas exercer leurs fonctions correctement puisqu'ils continuent à suivre des études, grâce auxquelles, d'ailleurs, ils ont pu obtenir un titre de séjour en France. La situation actuelle,